

Septembre 2016

GAZETTE CRUCI-FALGARDIEN

**Mairie de Lacroix-
Falgarde**



LANCEMENT DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par délibération en date du 15 novembre 2014, le Conseil Municipal a décidé la prescription de la révision du Plan d'Occupation des Sols pour le transformer en Plan Local d'Urbanisme et de la définition des modalités de concertation, procès-verbal affiché en mairie le 18 novembre 2014 et jusqu'au 07 janvier 2015.

A ce titre, un registre de concertation dans le cadre de l'élaboration du PLU est tenu à la disposition du public au secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture habituels :

- Le lundi de 14h30 à 17h30,
- Le mardi de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30,
- Les mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30,
- Le samedi de 9h00 à 12h00.

Attention, aux horaires d'ouverture au public pendant les congés scolaires :

- Le mardi de 10h00 à 12h00,
- Le mercredi de 14h30 à 17h30,
- Les vendredi et samedi de 9h00 à 12h00.

La concertation du public est ouverte durant toute la durée des études et jusqu'à l'arrêt du projet PLU.

Le registre à feuillet non mobile est mis à la disposition du public pour consigner les observations tout au long de la procédure.

Les administrés qui ont transmis spontanément des demandes sont invités à venir en mairie pour consigner leurs demandes sur le registre. Ils recevront cette invitation par courrier.

Une réunion publique sera organisée par la mairie et une information sera diffusée sur le site internet de la mairie : www.lacroixfalgarde.fr, et par tout autre moyen d'information.

Marielle VARGAS,
Déléguée en charge de l'urbanisme